

Séance ordinaire du 13 avril 2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour d'avril deux mille vingt-six (13 avril 2026) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
M. Cédric Bournival, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère

Mme Line Bélanger, conseillère, et M. Guy St-Arnauld, conseiller, sont absents.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Correspondance*
- 4. Adoption des comptes fournisseurs*
- 5. Avis de motion et dépôt - Projet de Règlement n° 481-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*
- 6. Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement n° 482-2026 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
- 7. Dépôt de la programmation révisée - Contribution gouvernementale – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) (2024-2028)*
- 8. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet « Entretien des routes locales » (ERL)*
- 9. Engagement de la municipalité – Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – Étangs aérés*
- 10. Octroi de contrat – Lignes-Fit inc. - Lignage de rues*
- 11. Mandat – Pluritec – Étude d'avant-projet - Réfection de la dalle de béton au sol – Garage municipal*
- 12. Acquisition de deux ensembles de bandes de dek hockey – Dek Drummond*
- 13. Mandat – Coefficient RH – Formation en civisme*

Séance ordinaire du 13 avril 2026

14. *Autorisation à demander des soumissions par procédure ouverte pour des travaux de remplacement d'un ponceau du 4^e Rang*
 15. *Autorisation à demander des soumissions par procédure d'attribution sur invitation écrite pour des travaux d'auscultation et de nettoyage de conduites d'égout sanitaire et pluvial*
 16. *Autorisation de signataires – Transaction et quittance – Roxboro Excavation inc. – Travaux route des Pins*
 17. *Protocoles d'entente relatifs à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence et au service de répartition secondaire incendie – Autorisation de signataires*
 18. *Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Groupe CLR inc.*
 19. *Rétrogradation au poste de journalier de classe 2 – Employé n° 02-0672*
 20. *Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé de classe 1 (hygiène du milieu) – Statut temps plein*
 21. *Nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence – Monsieur Guillaume Le Guédard – Autorisation de signataires*
 22. *Adoption du Plan de sécurité civile révisé*
 23. *Comité consultatif en environnement - Nomination de monsieur Marc Montembeault*
 24. *Modification de la résolution 2026-02-043 - Le Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès - Demande d'accès gratuit – Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire*
 25. *Proclamation de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie*
 26. *Motion de félicitations – Membres du club Optimiste – Organisation de la disco « black light » au Centre communautaire*
 27. *Affaires diverses*
 - 27.1 *Mandat - Stantec Experts-Conseils Ltée – Confection des plans et devis – Vidange des étangs aérés*
- Période de questions*
28. *Clôture de la séance*

2026-04-097

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Mathieu Ouellette et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

En ce début d'avril 2026, j'aimerais vous faire un suivi sur certains dossiers.

D'entrée de jeu, je désire vous informer de la situation concernant la coupure d'eau qui a eu lieu le dimanche 12 avril dernier. Nous avons constaté que les nappes phréatiques de nos deux secteurs d'approvisionnement étaient basses depuis le jeudi 9 avril, ce qui occasionnait des problématiques de pompages aux puits. Le vendredi 10 avril, un bris de la conduite d'amené du puits n° 4 et un bas niveau de la nappe phréatique ont été constatés, ce qui nous a obligés à arrêter également le puits n° 5. Par conséquent, il ne restait que le puits n° 6 pour approvisionner la municipalité. Nous avons à ce moment pris une entente avec un transporteur, afin de faire acheminer de l'eau le lundi matin. Cependant, en fin de journée le dimanche, le bas niveau de la nappe du puits n° 6 ne permettait plus de remplir le réservoir, c'est alors que la décision de couper l'alimentation en eau a été prise. L'entrepreneur en eau a été recontacté et il a été convenu de commencer le transport d'eau dès 4 h le lundi matin. Les employés ont réparé le bris au puits n° 4 le lundi matin. Le transport en eau a été poursuivi afin de s'assurer d'une bonne réserve en eau et de laisser le temps au puits n° 6 de remplir son réservoir également.

Séance ordinaire du 13 avril 2026

En mon nom personnel et au nom de tout le conseil municipal, je tiens à remercier Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics, et son équipe pour les interventions tout au long de la fin de semaine.

Puits n° 7

Nous avons reçu une excellente nouvelle en fin de journée hier à l'effet que le dossier est complet et que la municipalité respecte l'engagement concernant l'évaluation du CT autant à la station des Pins que Bellemare. Ainsi, nous pourrons finaliser les travaux pour la mise en fonction du puits n° 7 très prochainement. Nous allons prendre contact avec l'entrepreneur et la firme d'ingénierie au dossier afin de planifier ces derniers.

Litige - Route des Pins

Concernant le litige que nous avons avec l'entrepreneur chargé des travaux de la route des Pins qui portait principalement sur certains résultats d'échantillonnage, et à la suite des discussions, négociations et recommandations de nos avocats, une entente a été conclue afin de clore définitivement ce dossier.

Collecte des ordures

Même si nous venons de passer à une collecte aux deux semaines selon l'horaire estival, nous souhaitons vous rappeler la décision du conseil municipal : la collecte des ordures restera selon l'horaire prévu, soit toutes les deux semaines en période estivale et une fois par mois en période hivernale.

Conformément aux orientations du gouvernement du Québec, le recyclage et le compostage sont essentiels pour réduire les déchets envoyés à l'enfouissement. Les citoyens sont donc invités à trier correctement leurs matières résiduelles (recyclage, matières organiques et déchets ultimes).

Pour plus d'informations, consultez les sites Web :

- enercycle.ca/bacbleu
- enercycle.ca/bacbrun

La collecte du bac noir est assurée par la municipalité, tandis que celle des bacs bleu et brun est effectuée par Énercycle.

Si vous rencontrez des difficultés malgré un tri adéquat, contactez l'hôtel de ville : notre équipe pourra vous guider et, si nécessaire, se déplacer pour trouver une solution adaptée. Si la demande est importante, nous organiserons également une rencontre citoyenne pour expliquer les bonnes pratiques et faciliter le tri afin de bien vous accompagner.

Ensemble, continuons à poser des gestes concrets pour un milieu de vie propre, responsable et durable.

Remise en place du programme *Parents-Secours*

Un nouvel organisme voit le jour à Saint-Étienne-des-Grès, afin de renforcer la sécurité des enfants et des aînés. En collaboration avec le programme *Parents-Secours*, cette initiative met en place un réseau de foyers-refuges sécuritaires où les personnes en difficulté peuvent se rendre en toute confiance.

Identifiables grâce à l'affiche *Parents-Secours*, ces lieux offrent accueil, soutien et communication avec les personnes-ressources appropriées. Tous les foyers participants

Séance ordinaire du 13 avril 2026

font l'objet de vérifications d'antécédents pour les résidents de 18 ans et plus, renouvelées tous les deux ans, afin d'assurer un environnement sécuritaire.

Nous invitons les résidents à s'inscrire afin de devenir un foyer *Parents-Secours* et contribuer activement à la sécurité de notre communauté. Nous vous invitons à suivre les réseaux sociaux et communiqués des prochains jours.

Nous remercions chaleureusement notre collègue, Mme Nolet, pour sa précieuse contribution à la mise en place de ce service.

Félicitations à nos athlètes

Nous souhaitons souligner les performances exceptionnelles de nos jeunes lors de la finale des Jeux du Québec :

William Samson (15 ans) :

- Récipiendaire de la Bourse du Club de la médaille d'or en patinage de vitesse, remise à un seul athlète par sport;
- Patinage de vitesse – 500 m : Or;
- Patinage de vitesse – 1000 m : Or;
- Patinage de vitesse – 1500 m : Or;
- Épreuve relais en équipe (7): Bronze;
- Il a été le porteur du drapeau pour la Mauricie lors des Jeux.

Alexi Miron :

- Judo (-60 kg) : Or.

Nous tenons également à féliciter les autres athlètes qui ont participé aux Jeux du Québec :

- Aurilie Girard et Mylane Morin – Équipe de hockey féminin;
- Arthur Legendre et Arthur Paillé-Bellemare – Hockey masculin;
- Emma Grenier – Plongeon.

Bravo à tous ces jeunes athlètes qui ont fièrement représenté la Mauricie et fait rayonner notre communauté!

Enfin, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, nous tenons à féliciter le club Optimiste qui a organisé une discothèque pour les jeunes le 20 mars dernier.

Jocelyn Isabelle,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et des séances extraordinaires du 9 mars 2026, du 30 mars 2026 et du 8 avril 2026 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2026-04-098

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Linda Nolet et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et des séances extraordinaires du 9 mars 2026, du 30 mars 2026 et du 8 avril 2026 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 avril 2026

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2026-04-13 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2026-04-099

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Linda Nolet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2026-04-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Adoption des comptes fournisseurs

2026-04-100

Il est **proposé** par Mathieu Ouellette, **appuyé** de Cédric Bournival et résolu d'approuver :

- Les comptes à payer, au 31 décembre 2025, au montant de 27 084,50 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 mars 2026*, totalisant 225 101,16 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 mars 2026*, au montant de 836 818,29 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

5. Avis de motion et dépôt - Projet de Règlement n° 481-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2026-04-101

Cédric Bournival **donne** avis de motion que, lors de la prochaine assemblée ordinaire, le 4 mai 2026, le conseil étudiera et adoptera le Règlement numéro 481-2026 *édicant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, et dépose ledit projet de règlement.

Les règles prévues au présent *Code d'éthique et de déontologie* ont pour objectif de réaliser une saine gestion dans une perspective d'intérêt public et de prévenir, notamment :

- 1 ° Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2 ° Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*;
- 3 ° Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Séance ordinaire du 13 avril 2026

Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions de manière à préserver et à maintenir la confiance du public dans leur prise de décisions, c'est-à-dire en favorisant la transparence et toutes les valeurs énoncées dans le présent *Code*.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

6. Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement n° 482-2026 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2026-04-102

Mathieu Ouellette **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le Règlement numéro 482-2026 *constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

7. Dépôt de la programmation révisée - Contribution gouvernementale – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) (2024-2028)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2026-04-103

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Linda Nolet et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la *TECQ* 2024-2028;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 avril 2026

8. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet « Entretien des routes locales » (ERL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet « Entretien des routes locales » (ERL) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au volet ERL;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au volet ERL;

CONSIDÉRANT que les compensations versées à la municipalité en 2025 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 95 070,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local en 2025;

2026-04-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses et informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet « Entretien des routes locales ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Engagement de la municipalité – Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – Étangs aérés

CONSIDÉRANT la délivrance de l'attestation d'assainissement municipal entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT que le programme correcteur B relativement à la présence de toxicité aiguë à l'effluent final de la station d'épuration exige de la municipalité la prise d'échantillons mensuels onéreux sur une période de deux ans, mais qu'actuellement cela n'apporte pas d'informations supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité est actuellement en processus de mettre aux normes son ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées dans le programme *PRIMEAU 2023* et que le traitement de l'azote ammoniacal y sera considéré;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP acceptera de mettre fin à cette demande suivant un engagement de la municipalité afin de mettre en place une technologie en mesure d'atteindre 5 mg/l en azote ammoniacal, soit de nitrifier, et ce, à l'année;

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie de la présente résolution;

Séance ordinaire du 13 avril 2026

2026-04-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Linda Nolet, **appuyée** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage, dans le cadre de la mise aux normes de ses installations de traitement des eaux usées, à choisir une technologie qui atteindra les exigences de traitement de l'azote ammoniacal en nitrifiant à l'année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Lignes-Fit inc. - Lignage de rues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues du territoire à la suite de l'adoption de la résolution 2026-03-069;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissionnaires des sept (7) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Lignes-Fit inc.	25 622,00 \$
A1 Lignes jaunes inc.	25 810,50 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	26 891,15 \$
Lignes Maska	28 184,10 \$
Entreprise Techline inc.	28 647,00 \$

2026-04-106

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le lignage des rues du territoire à Lignes-Fit inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 25 622,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Mandat – Pluritec – Étude d'avant-projet - Réfection de la dalle de béton au sol – Garage municipal

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme Pluritec pour l'étude d'avant-projet des travaux de réfection de la dalle de béton au sol du garage municipal situé au 700, boulevard de la Gabelle, datée du 6 mars 2026;

2026-04-107

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Pluritec pour l'étude d'avant-projet des travaux de réfection de la dalle de béton au sol du garage municipal situé au 700, boulevard de la Gabelle, pour un montant de 8 850 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

Les honoraires seront considérés à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 avril 2026

12. Acquisition de deux ensembles de bandes de dek hockey – Dek Drummond

2026-04-108

Il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'acquisition de deux (2) ensembles de bandes de dek hockey, au montant total de 5000 \$, suivant la proposition de Dek Drummond.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus de l'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Mandat – Coefficient RH – Formation en civisme

2026-04-109

Il est **proposé** par Linda Nolet, **appuyée** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Coefficient RH pour une formation en civisme, pour un montant de 1 886,28 \$, avant taxes, suivant l'offre de services déposée.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions par procédure ouverte pour des travaux de remplacement d'un ponceau du 4^e Rang

2026-04-110

Il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres par procédure ouverte pour des travaux de remplacement d'un ponceau du 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation à demander des soumissions par procédure d'attribution sur invitation écrite pour des travaux d'auscultation et de nettoyage de conduites d'égout sanitaire et pluvial

2026-04-111

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Cédric Bournival et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres par procédure d'attribution sur invitation écrite pour des travaux d'auscultation et de nettoyage de conduites d'égout sanitaire et pluvial, dans le cadre du *Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)*.

Les honoraires seront considérés à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation de signataires – Transaction et quittance – Roxboro Excavation inc. – Travaux route des Pins

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance convenu entre les parties afin de régler le litige les opposant et que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance et s'en déclarent satisfaits et acceptent également la clause de confidentialité s'y rattachant;

Séance ordinaire du 13 avril 2026

2026-04-112

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Mathieu Ouellette, **appuyé** de Cédric Bournival et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale à signer ladite transaction et quittance pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Protocoles d'entente relatifs à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence et au service de répartition secondaire incendie – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que les *Protocoles d'entente pour la répartition des appels d'urgence 9-1-1 et la répartition primaire et secondaire des services incendie* signés le 16 septembre 2020 doivent être renouvelés;

CONSIDÉRANT les *Protocoles d'entente relatifs à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence et au service de répartition secondaire incendie* présentés par CLR le 9 mars 2026;

2026-04-113

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Mathieu Ouellette, **appuyé** de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, les *Protocoles d'entente relatifs à la fourniture du service de réponse aux communications d'urgence et au service de répartition secondaire incendie*, à intervenir entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le Groupe CLR inc., lesdits protocoles étant pour une durée de cinq (5) ans, conformément aux cahiers des charges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Groupe CLR inc.

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée, conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, et qu'elle doit faire la remise aux municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

2026-04-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Cédric Bournival et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, à Groupe CLR inc., dont le siège social est situé au 7200, boulevard Jean-XXIII, Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 avril 2026

19. Rétrogradation au poste de journalier de classe 2 – Employé n° 02-0672

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'employé numéro 02-0672, le syndicat et la municipalité;

2026-04-115

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Mathieu Ouellette et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de rétrograder l'employé numéro 02-0672 au poste de journalier de classe 2, rétroactivement au 4 mars 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation - Appel de candidatures – Ouvrier spécialisé de classe 1 (hygiène du milieu) – Statut temps plein

2026-04-116

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Cédric Bournival et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour un (1) poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 en hygiène du milieu, de statut temps plein. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence – Monsieur Guillaume Le Guédard – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT qu'une organisation municipale de la sécurité civile a été créée en 2013 pour répondre aux aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Vallée a remis sa démission à titre de coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que M. Guillaume Le Guédard désire occuper le poste;

2026-04-117

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Cédric Bournival, **appuyé** de Mathieu Ouellette et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Guillaume Le Guédard à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Adoption du Plan de sécurité civile révisé

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, ce sont les municipalités qui sont les autorités responsables de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

Séance ordinaire du 13 avril 2026

CONSIDÉRANT que le terme *sécurité civile* est utilisé dans le sens d'« organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur »;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT que la mise à jour annuelle a été effectuée en 2025-2026 et que ce plan révisé sera distribué à l'Organisation municipale de la sécurité civile;

2026-04-118

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Mathieu Ouellette et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le *Plan de sécurité civile révisé de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution à la Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Comité consultatif en environnement - Nomination de monsieur Marc Montembeault

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2025-12-284, le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir trois (3) postes au sein du Comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Marc Montembeault a été retenue;

2026-04-119

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Linda Nolet, **appuyée** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marc Montembeault à titre de membre du Comité consultatif en environnement, du 13 avril 2026 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Modification de la résolution 2026-02-043 - Le Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès - Demande d'accès gratuit – Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Andrée P. Bournival, coordonnatrice du Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès et responsable de la confection des paniers de Noël, dans laquelle elle nous avise d'une coquille dans sa demande initiale relative à l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour trois (3) activités et qu'il est nécessaire de modifier la résolution 2026-02-043;

2026-04-120

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Mathieu Ouellette, **appuyé** de Cédric Bournival et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution 2026-02-043 comme suit :

- « Le 10 décembre 2026, de 8 h à minuit, pour le montage des paniers de Noël;
- Le 11 décembre 2026, de 8 h à 17 h, pour la distribution des paniers de Noël ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 avril 2026

25. Proclamation de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

2026-04-121

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Linda Nolet, **appuyée** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

DE proclamer le 17 mai *Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Membres du club Optimiste – Organisation de la disco « black light » au Centre communautaire

2026-04-122

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du club Optimiste pour l'organisation de la disco « black light » pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, tenue le 20 mars dernier au Centre communautaire, et qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Affaires diverses

27.1 Mandat - Stantec Experts-Conseils Ltée – Confection des plans et devis – Vidange des étangs aérés

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à l'effet de faire vidanger les étangs aérés dans le cadre du plan correcteur;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, datée du 16 février 2026;

2026-04-123

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Mathieu Ouellette, **appuyé** de Linda Nolet et résolu unanimement par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de mandater la firme Stantec Experts-Conseils Ltée pour la préparation des plans et devis pour la vidange des étangs aérés, pour un montant de 19 995 \$, avant taxes.

Séance ordinaire du 13 avril 2026

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus de l'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et aux conseillères s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 25;
Fin : 20 h 47.

28. Clôture de la séance

2026-04-124

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Linda Nolet, **appuyée** de Mathieu Ouellette et résolu que la séance soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jocelyn Isabelle,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.